Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N48-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yoann HERVOIR, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc donne pouvoir à M. BUTOWSKI Bruno pour voter en son nom,
Mme TROTEL-LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme GORGE Allison

Délibération n° 48 / 2026

VIE MUNICIPALE

***Objet* : Protocole des gestes et attentions portées aux agents et élus communaux lors des évènements de la vie**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le souhait de la Commune de poser un cadre équitable et respectueux pour les agents et élus ayant participés au bon fonctionnement de la commune. La municipalité, en tant qu'employeur se doit également d'accompagner ses salariés dans les moments importants de la vie.

Monsieur le maire précise que tout geste ou attention porté à un agent ou un élu doit respecter les règles :

- Equité de traitement entre agents et entre élus
- Sobriété et respect des deniers publics
- Prise en compte de l'ancienneté et de l'engagement
- Validation par M. Le Maire ou un adjoint référent
- Traçabilité par la tenue d'un registre.

Monsieur le Maire propose le protocole des attentions suivants :

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N48-DE

EVENEMENTS HEUREUX :

Naissance – adoption

Agents et élus en activité

- Carte de félicitations signée du Maire
- Bon cadeau 80 €

Anciens agents et élus (départ de la collectivité depuis moins de 5 ans)

- Carte de félicitations signée du Maire

Mariage - PACS

Agents et élus en activité

- Carte de félicitations signée du Maire
- Bon cadeau 80 €

Départ à la retraite

Agents

- Organisation d'un moment convivial (pot ou réception)
- Cadeau financé par la commune (montant modulé selon l'ancienneté, 10 € x années d'anciennetés)
- Article dans le bulletin municipal

EVENEMENTS DIFFICILES

Décès de l'agent ou de l'élu

Agents et élus en activité

- Fleurs ou gerbe
- Présence du Maire ou son représentant aux obsèques
- Article dans la presse

Anciens agents (ayants terminés leur carrière à la mairie) et élus ayant réalisé au moins mandats

- Fleurs
- Message de condoléances

Décès d'un proche (descendant/conjoint)

Agents et élus en activité

- Fleurs
- Carte de condoléances
- Présence du Maire ou son représentant aux obsèques

Anciens agents ou élus

- Carte de condoléances

Décès d'un ascendant

Agents et élus en activité

- Carte de condoléances

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N48-DE

AUTRES SITUATIONS

Maladie grave ou accident

Agents et élus en activité

- Carte de soutien

Distinction / médaille / réussite exceptionnelle

Agents et élus en activité

- Mise à l'honneur (cérémonie ou conseil municipal)
- Article dans les supports communaux
- Cadeau symbolique

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le protocole des gestes et attentions portées aux agents et élus lors des évènements de la vie ;
- **Charge Monsieur le Maire** d'appliquer les mesures approuvées selon les évènements se présentant ;
- **Dit** que ces dépenses seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE
R.F.
35430

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le :